

**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique
du Jeudi 11 avril 2019**

La séance est ouverte par monsieur Thomas FONTAINE-Directeur, Président CSE- à 9h30

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1^{er} Collège

Christophe CARD Mounir SMAILI Gilles MILLERAND
Françoise BOURGEOIS Driss EL ZAYTOUNI Leila NEMET
Frédéric GERVILLIERS Eric GIANNINI

Titulaires CSE 2^{ème} Collège

Anne Gaëlle GIRARD
Philippe DUTHU

SUPPLEANTS CSE :

Ophélie RENARD suppléante CSE 1^{er} collège CGT, en remplacement de Mme Claire QUINNONERO titulaire CSE 1^{er} collège CGT

Direction

Thomas FONTAINE - Directeur
Agnès GRANGIER – Directrice des Ressources Humaines

Représentants Syndicaux

Michelle MEURVILLE (CGT)
Florence MERLIN (FO)
Olivier SOREZ (UNSA)

Invité en séance

Joaquim BISPO (Délégué Syndical FO)

Liste de diffusion : élus CSE, RS CSE, Président, DRH, membres Comité Direction

En préambule, Monsieur FONTAINE souhaite la bienvenue aux nouveaux élus au CSE, il espère que les discussions qui auront lieu dans cette nouvelle instance CSE se dérouleront dans un dialogue serein et dans un bon état d'esprit. Un tour de table est réalisé permettant à chacun de se présenter.

Le Président annonce que l'inauguration du futur Poste de Pilotage Connecté « OnDijon » a lieu aujourd'hui, nécessitant de s'absenter peu avant 12h.

Un membre du CSE CGT prend la parole pour lire une motion relative à cette inauguration (Cf annexe).

Le Président précise qu'il souhaitait inviter le personnel à cette inauguration mais cela n'a pas été possible, il ajoute que visite et inauguration seront organisées ultérieurement pour le personnel. Beaucoup de travail reste à faire par les groupes de travail interne en lien avec la CSSCT. Il faut composer avec l'ensemble des salariés concernés ; le transfert du PCC est prévu pour le mois d'octobre.

Ce membre du CSE ajoute qu'il rapporte l'inquiétude du personnel et qu'il souhaite alerter la Direction sur le risque de forts impacts si les problèmes ne sont pas résolus.

Un représentant syndical rappelle que le temps passe, les congés et les diverses absences sont à prendre en compte dans le calendrier de travail pour être prêt à temps.

Ensuite la séance reprend son cours, la Directrice RH informe que le taux de participation aux élections professionnelles 2019 est quasiment identique à celui de 2017 alors qu'il s'agissait d'une première mise en œuvre par mode électronique exclusif. Un membre du CSE fait remarquer que le taux d'abstention est toujours trop fort. La Directrice RH répond que ce constat n'a pas de lien direct avec le dispositif de vote électronique.

Un membre du CSE émet le souhait que pour les prochaines élections les codes ne soient pas envoyés avec les professions de foi car, bien souvent, les salariés les ont détruits avec les professions de foi sans s'en rendre compte.

La Directrice RH entend cette requête et rappelle également que le numéro de téléphone à joindre en cas de besoin (identifiant/mot passe) était disponible par voie d'affichage à plusieurs endroits et a été rappelé.

1. Information sur les modalités de fonctionnement du CSE

Une présentation détaillée est projetée en séance rappelant d'une part, **les compétences générales du CSE** :

- présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur ;
- promouvoir l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ;

La direction doit

- l'informer et le consulter périodiquement sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière de l'entreprise et la politique sociale de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail et l'emploi ;
- l'informer et le consulter ponctuellement sur les décisions de l'entreprise relatives notamment à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et à la formation professionnelle ;

Par ailleurs, Le CSE :

- dispose d'un droit d'alerte notamment en cas d'atteinte aux droits des personnes, en cas de danger grave et imminent, en matière économique et en matière social ;
- gère les activités sociales et culturelles de l'entreprise.

Sa composition : 14 membres titulaires et 14 suppléants, les titulaires seuls assistent aux réunions mais un titulaire absent peut être remplacé par un suppléant.

La Présidence est assurée par le Directeur (ou son représentant mandaté) qui pourra être assisté de 3 collaborateurs

Chaque syndicat représentatif dans l'entreprise pourra désigner un représentant syndical au CSE.

La composition du **bureau du CSE** : constitué d'un secrétaire et d'un trésorier, auxquels s'ajoutent secrétaire adjoint et un trésorier Adjoint également désignés pour palier à leurs absences éventuelles. Rôles du secrétaire et trésorier ;

Ainsi que **les différentes modalités de fonctionnement des différentes instances et commissions.**

Les réunions du CSE : 11 réunions auront lieu par an dont 4 réunions porteront en tout ou partie sur des sujets santé et sécurité au travail avec présence d'intervenants extérieurs.

La Direction rappelle les diverses commissions du CSE ainsi que leurs rôles :

▪ **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)** : 5 membres, ayant pour missions : contrôle, enquêtes, inspections ainsi que les missions d'amélioration des conditions de travail, l'analyse des risques professionnels et la prévention des risques professionnels telles que prévues par le code du travail.

L'analyse des accidents du travail contribue au processus d'amélioration continue de la prévention des risques professionnels : elles sont de la responsabilité de l'entreprise, la direction associera un membre de la CSSCT à l'analyse des causes, selon la gravité et/ou le type d'accident rencontré.

Ne seront traités en réunion CSE que les sujets nécessitant un débat plus large et n'ayant pas trouvé solution en commission SSCT.

Le Président précise qu'il y a un réel travail de fond à accomplir dans ce domaine, le tout dans un objectif commun.

▪ **Commission d'information et d'aide au logement** : 3 membres, ayant pour missions de faciliter le logement et l'accession à la propriété des salariés.

▪ **Commission formation professionnelle** : 3 membres, ayant pour missions ayant pour de préparer les délibérations du CSE et d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information et d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés.

Suite à la réforme de la formation professionnelle, un délégué syndical demande de faire une information aux salariés sur la transformation du DIF en CPF afin qu'ils soldent leur compte avant la fin 2019 si besoin. La directrice RH prend note de la demande.

- **Commission égalité professionnelle** : 3 membres ayant pour missions de préparer les délibérations du CSE relatives à la consultation récurrente sur la politique sociale de l'entreprise.
- **Commission mutuelle/prévoyance** : 3 membres, ayant pour missions de suivre les régimes de frais de santé et de prévoyance de l'entreprise.

La directrice RH précise que d'autres commissions internes au CSE (liées au fonctionnement du comité) peuvent être créées mais sans moyen supplémentaire de la direction.

Un membre du CSE demande ce que devient la commission Horaires.

La directrice RH répond qu'elle se rapprochera prochainement des organisations syndicales pour présenter la nouvelle commission telle qu'envisagée par la direction, en tenant compte de la planification prévue antérieurement.

Le Président ajoute qu'il s'est engagé sur des ajustements prochains et qu'ils seront faits.

De plus, une nouvelle instance est mise en place : les **Représentants de proximité (RDP)** - 3 membres seront chargés d'être à l'écoute du terrain afin de remonter, les réclamations et suggestions individuelles ou collectives des salariés, notamment en termes de santé, sécurité et conditions de travail, auprès du CSE ou de la CSSCT.

Ils participeront à une réunion mensuelle et seront chargés de faire remonter les irritants et problématiques de nature à gêner l'exercice quotidien du métier de manière anormale : ils ont pour vocation à traiter au plus près du terrain les problématiques liées pour l'essentiel aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

Seuls les sujets qui n'auront pas pu être traités en RDP seront abordés en CSE, les irritants et problématiques du quotidien doivent donc transiter par les RDP avant d'être soumis en CSSCT ou CSE, si nécessaire.

2. Constitution du bureau du Comité Social et Economique conformément à l'accord d'entreprise de Keolis Dijon Mobilités en date du 15 Novembre 2018

Il est procédé aux désignations des membres du bureau - La Direction demande si les membres CSE souhaitent procéder aux votes à mains levées ou à bulletins secrets, il est demandé de procéder par bulletins secrets.

- a. **Election du Secrétaire** : 2 candidats : Messieurs GIANNINI et MILLERAND.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, dont voici les résultats :

<u>Gilles MILLERAND</u>	7 voix	<u>ELU</u>
Eric GIANNINI	4 voix	
	3 abstentions	

- b. **Election du Secrétaire adjoint** : 3 candidats : Madame QUINONERO, Messieurs GERVILLIERS et GIANNINI.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, dont voici les résultats :

<u>Claire QUINONERO</u>	7 voix	<u>ELUE</u>
Eric GIANNINI	4 voix	
Frédéric GERVILLIERS	2 voix	
	1 abstention	

- c. **Election du Trésorier** : 2 candidats : Messieurs BOURDIER et SMAILI.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, dont voici les résultats :

<u>Mounir SMAILI</u>	7 voix	<u>ELU</u>
Thierry BOURDIER	4 voix	
	3 abstentions	

d. **Election du Trésorier adjoint** : 3 candidats : Madame BOURGEOIS, Messieurs BOURDIER et DUTHU.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, dont voici les résultats :

<u>Françoise BOURGEOIS</u>	7 voix	<u>ELUE</u>
Thierry BOURDIER	4 voix	
Philippe DUTHU	2 voix	
	1 abstention	

3. Désignation des membres des Commissions du CSE

La Direction demande si les membres CSE souhaitent procéder aux votes à mains levées ou à bulletins secrets : Les membres du CSE retiennent à l'unanimité le vote à mains levées pour chacune de ces commissions.

a. **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) : 5 membres titulaires** dont au minimum 1 membre du 2^{ème} collège – en application des règles de représentativité obtenue au 1^{er} tour des élections du CSE.

1. Attribution des sièges au quotient électoral :
 - 2 sièges attribués Syndicat CGT
 - 1 siège attribué Syndicat UNSA
2. Attribution des 2 sièges restants au plus fort reste (la plus forte moyenne):
 - 1 siège attribué Syndicat FO
 - 1 siège attribué Syndicat CGT

La liste de candidats aux postes de titulaires est composée de :

3 sièges attribués au Syndicat CGT : Mesdames QUINONERO et GIRARD (2^{ème} collège),
M.SMAILI
1 siège attribué au Syndicat FO : M. GERVILLIERS
1 siège attribué au Syndicat UNSA : M. BOURDIER

Résultats des votes : FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix
Les 5 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres titulaires CSSCT.

En complément des 5 membres titulaires, l'accord prévoit la désignation d'un suppléant par organisation syndicale représentative (membre CSE) permettant le remplacement de titulaire en cas d'absence en réunion.

A l'issue des dernières élections professionnelles nous disposons de 3 Organisations syndicales représentatives, en application des dispositions de l'accord un candidat est donc présenté par organisation syndicale représentative. La liste de candidats aux postes de suppléants est composée de:

Syndicat CGT : Madame RENARD
Syndicat FO : Madame SEGUIN
Syndicat UNSA : Monsieur MAIRET

Résultats des votes : FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres suppléants CSSCT.

b. Commission formation professionnelle : 3 membres

A l'issue des dernières élections professionnelles nous disposons de 3 Organisations Syndicales Représentatives, en application des dispositions de l'accord un candidat est donc présenté par organisation syndicale représentative.

La liste proposée est la suivante :
Syndicat CGT : Madame GIRARD
Syndicat FO : Monsieur GEORGES
Syndicat UNSA : Monsieur MARTEAU

Résultats des votes : FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix.
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres de la commission formation professionnelle.

c. Commission d'information et d'aide au logement : 3 membres

A l'issue des dernières élections professionnelles nous disposons de 3 Organisations Syndicales Représentatives, en application des dispositions de l'accord un candidat est présenté par organisation syndicale représentative.

La liste des 3 membres est la suivante :
Syndicat CGT : Madame BOURGEOIS
Syndicat FO : Madame SEGUIN
Syndicat UNSA : Madame TRON

Résultats des votes : FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres de la commission information et aide au logement.

d. Commission égalité professionnelle : 3 membres

A l'issue des dernières élections professionnelles nous disposons de 3 Organisations Syndicales Représentatives, en application des dispositions de l'accord un candidat est présenté par organisation syndicale représentative.

La liste des 3 membres est la suivante :
Syndicat CGT : Monsieur SMAILI
Syndicat FO : Madame SEGUIN
Syndicat UNSA : Madame TRON

Résultats des votes: FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres de la commission égalité professionnelle.

e. Commission mutuelle/prévoyance : 3 membres

A l'issue des dernières élections professionnelles nous disposons de 3 Organisations Syndicales Représentatives, en application des dispositions de l'accord un candidat est présenté par organisation syndicale représentative.

La liste des 3 membres est la suivante :
Syndicat CGT : Monsieur Gilles MILLERAND
Syndicat FO : Monsieur GERVILLIERS
Syndicat UNSA : Monsieur GIANNINI

Résultats des votes : FAVORABLE : 13 voix ABSTENTION : 1 Voix
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres de la commission mutuelle/prévoyance.

4. Désignation des Représentants de Proximité conformément à l'accord d'entreprise de Keolis Dijon Mobilités en date du 15 Novembre 2018 : 3 membres

En application des règles de représentativité obtenue au 1^{er} tour des élections du CSE.

1. Attribution des sièges au quotient électoral :
 - 1 siège attribué Syndicat CGT
2. Attribution des 2 sièges restants au plus fort reste (la plus forte moyenne):
 - 1 siège attribué Syndicat UNSA
 - 1 siège attribué Syndicat CGT

La liste de candidats représentants de proximité est composée de :
2 sièges attribués au Syndicat CGT : Madame RENARD Ophélie, Monsieur VOIDEY Frantz
1 siège attribué au Syndicat UNSA : Monsieur MAIRET Yannick

La Direction demande si les membres CSE souhaitent procéder aux votes à mains levées ou à bulletins secrets : Les membres du CSE retiennent à l'unanimité le vote à mains levées.

Résultats des votes : FAVORABLE : 11 voix ABSTENTION : 3 Voix
Les 3 candidats de la liste ci-dessous sont donc désignés membres représentants de proximité.

5. Désignation des représentants du CSE au conseil d'administration : 2 représentants

La Direction demande si les membres CSE souhaitent procéder aux votes à mains levées ou à bulletins secrets : Les membres du CSE retiennent à l'unanimité le vote à mains levées.

Les membres proposés sont :

1^{er} collège : Messieurs MILLERAND, GERVILLIERS, GIANNINI

2^{ème} collège : Madame GIRARD, Messieurs DUTHU, CONTASSOT

Résultats des votes 1^{er} collège : Monsieur MILLERAND 7 voix
Monsieur GERVILLIERS 2 voix
Monsieur GIANNINI 1 voix
1 ABSTENTION

Est désigné : Monsieur MILLERAND

Résultats des votes 2^{ème} collège : Madame GIRARD 7 voix
Monsieur DUTHU 2 voix
Monsieur CONTASSOT 4 voix
1 ABSTENTION

Est désignée : Madame GIRARD

6. Présentation des comptes de l'ancien Comité d'entreprise, arrêtés au 31 mars 2019, dans le cadre de la résolution votée le 18 mars 2019 – compte rendu de fin de mandat du CE sur sa gestion financière et de ses activités sociales et culturelles

Le Trésorier du précédent Comité d'Entreprise informe que compte tenu du délai nécessaire à l'expert-comptable et au trésorier de l'ancien CE pour finaliser les éléments arrêtés au 31/03/2019, la présentation détaillée du rapport annuel d'activité et de gestion du comité sera réalisée en réunion CSE de mai.

Il ajoute qu'un état du stock a été refait le 30/03 en complément à celui fait le 29/03 en raison de la livraison de billetterie pour GIGALAND.

Il rappelle que des engagements ont été pris sur le premier trimestre 2019 au titre des chèques vacances et une sortie pour les enfants peu coûteuse. Tous les éléments seront transmis au nouveau Trésorier, relevés bancaires au 28/03/19 et 04/04/19 ;

En ce qui concerne la situation comptable au 31/03/2019 :

CREDIT MUTUEL au 04/04/2019 :

Solde COMPTE COURANT : 43 453.54 €

Solde LIVRET ASSOCIATION : 97 188.58 €

Solde LIVRET BLEU ASSOCIATION : 50 375.12 € (servant de garantie bancaire pour les différents prêts bancaires en cours)

PRET en cours pour le minibus 9 places avec caution sur le Livret Bleu Association, reste à devoir : 21 942.98 € ; à noter par ailleurs les prêts engagés pour la rénovation de l'appartement Marseillan (30K€) + 3 climatisations (4K€).

SOLDE CREDIT AGRICOLE : 61 370.16 €

Avec accord des membres, il est procédé à l'approbation des comptes à mains levées.

Préalablement au vote, les élus FO partagent la motivation de leurs votes « contre » car ils attendent un éclaircissement sur le sujet « des 800 € et falsification de pièces comptables ».

Le Président informe qu'une plainte sera déposée début Mai, le RDV a été fixé, le délai est dû au fait que l'expert-comptable doit assister le Président.

Les 3 élus FO indiquent qu'ils ne remettent pas en cause les montants présentés, mais attendent l'issue de la procédure au titre des « 800€ ».

La Direction demande donc procéder au vote pour approuver la situation bancaire par les nouveaux élus telle qu'elle est transmise :

FAVORABLE : 12 voix CONTRE : 2 voix

A ma majorité des membres présents, la situation bancaire est approuvée.

Le budget de fonctionnement sera mis à l'ordre du jour de la réunion CSE du mois de mai, de même que la présentation détaillée du rapport annuel d'activité et de gestion du précédent CE.

7. Décision du Comité social et économique concernant l'affectation des biens de l'ancien Comité d'entreprise vers le Comité Social et Economique conformément à l'ordonnance du 20 décembre 2017.

Lors de la réunion extraordinaire du 18 mars 2019, le CE a décidé de transférer l'intégralité de ses biens meubles et immeubles, créances et dettes au CSE.

Il est donc nécessaire que le CSE procède à un vote à la majorité des membres présents afin de valider cette affectation des biens ou de décider d'autres affectations.

Il est procédé à la lecture de l'inventaire du patrimoine de l'ancien CE selon la résolution CE du 18/03/2019.

La Direction demande donc procéder au vote : le CSE accepte-t-il le transfert des biens de l'ancien CE vers le CSE ? Le résultat du vote est le suivant : 14 voix POUR.

8. Ressources du comité

La direction rappelle les différentes subventions :

- Subvention de fonctionnement (0,2% de la masse salariale brute)
- Subvention aux activités culturelles et sociales (2,4% salaire net fiscal) sous déduction de la participation du CE/CSE au financement de la prévoyance

Les versements seront effectués à trimestres échus, de même tous les trimestres seront facturées les heures de détachement pour les permanences et autres activités relevant du 0,2%.

A titre informatif, sur la base 2018, les montants annuels s'élèvent approximativement à :

- Budget de fonctionnement : 50 000 €
- Subvention aux activités culturelles et sociales 401 000 €

9. Information sur le projet de règlement intérieur du CSE

La Direction propose de transmettre aux membres du CSE un projet avant la prochaine réunion de mai.

Un délégué du CSE demande à rééquilibrer les jours de permanence de CSE entre les membres titulaires.

Afin que le nombre de jours soit égal pour tous à la fin de l'année, les permanences déjà tenues par les élus depuis le 1er avril doivent être prises en compte. Si certains élus n'ont pas voulu tenir les permanences les jours seront « perdus » pour le membre concerné. Ce délégué du CSE demande le planning des prochaines permanences au secrétaire.

10. Calendrier prévisionnel des réunions

Instances	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CSE	*	*	*	*		*	*	*	*
dates	30/04/2019	22/05/2019	19/06/2019	31/07/2019		18/09/2019	16/10/2019	20/11/2019	18/12/2019
<i>Sujets SSCT abordés en CSE</i>			*			*			*
CSSCT		*		*			*		
Représentants de proximité / RDP	*	*	*	*		*	*	*	*
dates durée max 3h	25/04/19 => report 02/05/19 ?	30/05/19 => report 6/06/19	27/06/2019	25/07/2019		26/09/2019	31/10/2019	28/11/2019	19/12/2019

Compte tenu des congés d'avril, la réunion mensuelle des représentants de proximité d'avril sera reportée au 02/05/2019.

11. A l'unanimité des membres CSE présents, il est procédé à l'ajout d'un point complémentaire au présent ordre du jour relatif à la désignation du référent CSSCT, pour ne pas attendre ce point à la prochaine réunion du 30/04/19.

Il est demandé en séance, les candidats à cette fonction parmi les 5 membres CSSCT désignés ce jour : un seul candidat : Monsieur Mounir SMAILI.

Les 5 membres CSSCT acceptent de procéder au vote à mains levées : M. SMAILI obtient 5 voix favorables, désigné référent CSSCT.

Il y aura un transfert du matériel entre l'ancien secrétaire du CHSCT et monsieur SMAILI, à savoir un téléphone.

Par ailleurs, en fin de séance et à titre d'information complémentaire, le secrétaire de l'ancien CE indique qu'il rendra la carte bleue établie à son nom et fera lever les accès aux comptes.

Le secrétaire du CSE rappelle que chaque membre du CSE devra fournir une pièce d'identité à la banque afin de pouvoir signer les chèques et demande que chacun communique ses souhaits de permanence par mail de préférence.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Le secrétaire du CSE KDM
Gilles MILLERAND

Le président du CSE KDM
Thomas FONTAINE